REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012011-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 12 octobre 2026

Le douze octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur DRONNEAU Jacques, Maire.

Date de convocation : 08/10/2026

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 17 – Quorum : 10

Présents : M Jacques DRONNEAU, Maire, M Stéphane LEMOINE, Mme Charlène MÉNARD, M Max BLANLOEIL, M Arnaud FRON, les adjoints au maire, M Olivier CRÉMET, M Frédéric RAMBAUD, M Sébastien BERTRAND, M Jean-Charles ANTIER, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, M Aurélien COUTEAU, Mme Sophie LATOUR, Mme MERIAU Anne Cécile, M BONNET François, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Emmanuelle RETIÈRE

Absents excusés : Mme LAURENT Laurel, Mme Edwige GROSS-MORAT (pas de pouvoir), Mme Magalie LYSANIUK (pas de pouvoir)

Pouvoir(s) : - Mme LAURENT Laurel donne pouvoir à M LEMOINE Stéphane

Secrétaire de séance : M Jean-Charles ANTIER

2026-10-12-011 – Demande de subvention complémentaire à Nantes Métropole pour le projet Habitat Ouvrier

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant le montant de la subvention sollicitée à savoir 30 000€, supérieur à la délégation donnée au maire au titre de la l'article L2122-22,

Considérant que, dans le cadre de la création de logements ouvriers par Habitat 44, la commune a à sa charge la viabilisation des terrains,

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de résorption des bidonvilles nantais,

Considérant le coût de l'opération d'investissement pour la commune et le fait que la participation de la commune reste supérieure à 20% y compris avec cette demande de subvention complémentaire de 30 000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la sollicitation d'une subvention de 30 000 euros à Nantes Métropole.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012011-DE

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M Jean Charles ANTIER

MAIRIE DE MONNIERES LOIRE-ATLANTIQUE

Le Maire
Jacques DRONNEAU